

ENVIRONNEMENT

Érosion côtière : mutualiser les politiques publiques pour lutter avec efficacité

Le député Marcellin Nadeau et la parlementaire polynésienne Mereana Reid-Arbelot, de la Gauche démocrate et républicaine-Nupes, ont déposé une proposition de résolution parlementaire destinée à adapter et mutualiser les politiques publiques face au dérèglement climatique, notamment à destination des villes côtières et insulaires.

Le principal objectif de cette proposition est de lutter contre l'érosion côtière des territoires ultramarins mais aussi des littoraux de la France hexagonale. En effet, les villes côtières et insulaires sont particulièrement concernées par les conséquences du changement climatique accéléré. En Martinique, en Polynésie française comme en Seine-Maritime, à Oléron, ou aux Sables d'Olonne et en Camargue, certaines zones sont menacées de submersion, phénomène qui a parfois déjà commencé. En Polynésie, en effet, des atolls disparaissent faisant apparaître les premiers migrants climatiques. Sur notre île, au Prêcheur, le trait de côte a reculé de plus de 100 mètres en moins de 50 ans. Ancien maire du Prêcheur, Marcellin Nadeau a initié dans cette commune un programme de protection du bourg et de relocalisation urbaine. « Le dérèglement climatique crée une urgence et un risque majeur », ne cesse de rappeler l'élue. La commission du déve-

loppement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, à laquelle il appartient, lui a confié en 2023 la responsabilité d'un rapport budgétaire sur la question de « la prévention des risques majeurs », à l'occasion de l'étude de la dernière loi de finances pour 2024.

Des visites de terrain, de nombreuses auditions s'en sont suivies et se sont conclues par un constat dramatique. Alors que les territoires littoraux, les communes insulaires et côtières se mobilisent sur les enjeux relatifs au recul du trait de côte, « force est de reconnaître qu'au-delà des discours sur la priorité à donner à l'adaptation climatique par le gouvernement, les lacunes sont immenses », indique le député, « et celles-ci ne font, en fait, pas l'objet d'un programme dédié, global et cohérent dans le budget de l'Etat ».

En effet, une quinzaine de programmes et d'actions mobilisent des financements pour l'aménagement du territoire et la préserva-

tion des espaces naturels, comme le « Fonds vert » ou le plan « France 2030 », mais ces politiques ne s'inscrivent pas dans la définition d'une politique publique globale pour faire face au dérèglement climatique.

Éviter le saupoudrage des moyens et des financements

Ainsi, le texte de la proposition de résolution de Marcellin Nadeau et de Mereana Reid-Arbelot, auxquels se sont joints unanimement les députés du groupe parlementaire GDR, devrait être présenté en discussion en séance publique, à l'Assemblée nationale, dans le cadre de la niche du groupe parlementaire de la Gauche démocrate et républicaine ce jeudi 30 mai. Celui-ci demande de planifier d'urgence sur le long terme des réponses adaptées aux contextes locaux et surtout, d'inscrire le plan national d'adaptation au change-



Marcellin Nadeau et Mereana Reid-Arbelot préconisent notamment la création d'un fonds d'érosion côtière.

ment climatique dans un chapitre de la prochaine loi de programmation pluriannuelle énergie-climat. L'adaptation aux effets des changements climatiques concerne de multiples secteurs et l'absence de mutualisation de la gestion des risques est aussi un facteur d'accélération et de multiplication des enjeux fondamentaux, qui sont ceux de l'adaptation de nos territoires et de nos populations au changement climatique. Les auteurs de la proposition suggèrent une mutualisation et une adaptation des politiques publiques, ainsi qu'un développement de nouvelles

façons de produire, de partager et de consommer. Dans ce but, et pour ne pas laisser les communes seules face à la gestion des risques naturels, qui impose des mesures drastiques, y compris de relocalisation et de migration des populations, Marcellin Nadeau et Mereana Reid-Arbelot préconisent la création d'un fonds d'érosion côtière ainsi qu'une mutualisation des connaissances et de la gestion des risques majeurs regroupant les divers organismes intervenant en la matière. Il leur paraît urgent de « définir une vision intégrée des différents risques sur un même territoire, qui débouche sur une politique de gestion et d'aménagement cohérente et globale ».

« Nous ne pouvons accepter la disparition d'un pays ou d'une culture, engloutis par les vagues »

Submergés par les dettes et menacés d'être balayés par les impacts dévastateurs du réchauffement de la planète, les petits États insulaires vulnérables ont pointé du doigt, hier, la responsabilité des pays riches pour leur infortune, exigeant leur soutien.

Les petits États insulaires en développement (PEID) « sont en première ligne d'une bataille contre une confluence de crises, crises qu'ils n'ont ni causées ni créées », a lancé le Premier ministre d'Antigua-et-Barbuda, Gaston Browne, hôte d'une conférence dédiée à l'avenir de ces États jusqu'à jeudi. Première de ces crises, les catastrophes climatiques qui se multiplient dans un monde qui s'approche dangereusement d'un réchauffement de +1,5°C, limite la plus ambitieuse de l'accord de Paris de 2015. « Les principaux responsables du changement climatique ont échoué à répondre à leurs obligations de limiter ses effets, nuisant gravement aux PEID et à notre planète en général », a insisté

Gaston Browne. « La crise climatique va tous nous détruire » mais « le monde prend son temps pendant que nous souffrons, c'est injuste », a renchéri le président des Seychelles Wavel Ramkalawan.

Dans les Caraïbes, au milieu du Pacifique ou dans l'océan Indien, ces États qui comptent seulement 65 millions d'habitants font face de longue date à des défis spécifiques qui les rendent particulièrement sensibles aux chocs extérieurs : petit territoire, population éparpillée, isolement géographique et économies peu diversifiées et dépendantes des importations.

Des difficultés auxquelles s'ajoute une vulnérabilité exceptionnelle aux impacts du réchauffement climatique : sécheresses, inondations,

ouragans, et montée du niveau de la mer qui risque littéralement d'effacer certains d'entre eux de la carte, comme les Maldives ou Tuvalu.

« Soif de profits »

« Nous ne pouvons accepter la disparition d'un pays ou d'une culture, engloutis par les vagues », a martelé le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres lors de l'ouverture de la conférence, soulignant que ces petites îles ne peuvent pas lutter « seules » contre ces défis auxquels ils font face.

« L'idée qu'un État insulaire entier puisse devenir un dommage collatéral de la soif de profits de l'industrie des énergies fossiles ou de la

compétition entre les plus grandes économies est simplement obscène », a-t-il ajouté.

« Le coût va continuer à augmenter et nous le paierons avec de plus en plus de vies humaines si nous ne nous attaquons pas à la racine (du réchauffement) : les énergies fossiles », a renchéri la présidente des Îles Marshall, Hilda Heine.

De manière plus générale, les petits États insulaires réclament une accélération de l'action climatique mondiale, en particulier des pays les plus émetteurs, et une augmentation de la finance climat.

Selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la mise en place des mesures d'adaptation aux impacts du réchauffement dans ces 39 pays

nécessiterait entre 4,7 et 7,3 milliards de dollars par an.

Mais la plupart d'entre eux sont classés au moins comme pays à revenus intermédiaires et sont ainsi exclus de l'aide internationale et des financements à taux préférentiels des banques de développement. D'autant que la plupart d'entre eux subissent aussi le poids d'une dette importante. L'ONU estime qu'ils vont dépenser en 2024 15,9% de leurs revenus juste pour rembourser les intérêts de cette dette.

S'ils estiment qu'ils ne s'en sortiront pas sans aide extérieure, ces petits États insulaires veulent aussi s'engager eux-mêmes à renforcer et diversifier leurs économies pour devenir plus « résilients ».